



FRANCE HORIZON

Une place pour tous,
une chance pour chacun.

Projet social et du développement durable

-Les petits printemps-

Multi-accueil de 27 berceaux

56 avenue Jean Moulin

75014 Paris

Janvier 2025



SOMMAIRE

I/Historique de l'association – France Horizon

II/Historique de la crèche - Les Petits printemps

III/Fonctionnement de l'EAJE

IV/Vision architecturale

V/Etat des lieux

- a- Territoire : Le 14^{ème} arrondissement de Paris
- b- Implantation de la crèche sur le territoire, un lieu ressource pour les familles
- c- Données démographiques

VI/Projets spécifiques

- a- Label AVIP
- b- Une volonté de mixité sociale

VII/Partenaires

- a- Extérieurs
- b- Locaux

Conclusion



France Horizon : raison d'être & projet associatif

Depuis 84 ans, France Horizon agit pour lutter contre l'exclusion sociale, la précarité et la dépendance liée à l'âge afin de garantir à chacun·e des conditions de vie dignes en France ainsi qu'un accompagnement vers l'autonomie.

À l'écoute des besoins des territoires, notre engagement se porte auprès des personnes isolées, des familles en situation de précarité, des séniors, des jeunes adultes, de la petite enfance, des Français de retour de l'étranger et des personnes en exil.

L'activité de l'association est ainsi structurée autour de 5 pôles d'activités - **Français de l'étranger-rapatriés, Inclusion sociale, Demandeurs d'asile et réfugiés, Seniors, Petite enfance** – composés de plus de 200 établissements et dispositifs sociaux, médico-sociaux et éducatifs répartis au sein de 9 régions.

Un Conseil d'administration, se réunissant chaque trimestre et composé de 14 membres bénévoles, définit les orientations stratégiques et veille à leur bonne mise en œuvre.

Un Bureau se réunissant mensuellement en présence du Directeur Général permet une animation des travaux stratégiques en amont et en aval des décisions du Conseil d'administration ainsi qu'un suivi régulier de l'activité des établissements.

Les services de la Direction générale œuvrent auprès des directions des établissements afin de les appuyer dans leur gestion et leur développement.

Les cinq pôles d'activités de l'association France Horizon :

- Pôle « Français de l'étranger-rapatriés »

Représentant aujourd'hui 10 à 20 % des personnes prises en charge par France Horizon, cette mission est transversale à ses deux autres pôles d'activités. Pouvant à tout moment être sollicité par la cellule de crise du Ministère des Affaires Etrangères, France Horizon et ses établissements sont toujours en mesure de répondre aux rapatriements d'urgence occasionnés par des troubles géopolitiques et/ou crises humanitaires. En 2019, 66 personnes ont été rapatriées via le MAE, et 64 Français de retour de l'étranger orientés par les SIAO et/ou les DDCS ont été pris en charge par nos équipes.

- Pôle « Inclusion sociale »

Familles, mères isolées, personnes seules, sans abris... Par l'engagement de ses professionnels et un maillage territorial pertinent, France Horizon met l'innovation et la collaboration au service des personnes en situation d'exclusion.

- Pôle « Accueil et Insertion (AI) »

Les établissements AI de France Horizon ont accueilli, hébergé et/ou accompagné en 2019 plus de 30 000 personnes rencontrant des difficultés sociales, dont 17 000 personnes réfugiées et migrantes. Les établissements et dispositifs d'accompagnement sont répartis sur l'ensemble du territoire national, dans ou à proximité de métropoles dynamiques, condition indispensable pour



permettre d’amorcer un parcours d’insertion. France Horizon gère près de 150 établissements et services sociaux, mobilisant près de 500 salariés.

- **Pôle « Seniors »**

Habilités à l’aide sociale, nos 9 EHPAD et notre résidence autonomie proposent aux seniors in hébergement et un accompagnement personnalisé adapté à chaque situation individuelle. *

- **Pôle « Petite enfance »**

En partenariat avec mairies et CAF, France Horizon développe depuis 2017 des établissements d’accueil du jeune enfant, tels que des crèches multi-accueil. Lieu de mixité sociale, elles permettent à toute famille, quelles que soient ses contraintes ou son milieu social – d’accéder à un mode garde qualitatif pour ses enfants. L’association assume aujourd’hui la gestion de 3 crèches à Paris.

La gouvernance de l’association

Le conseil d’administration de France Horizon a pour force d’être composé à la fois de représentants de l’Etat et de professionnels des secteurs du médico-social, du social ou encore de l’immobilier. La direction nationale de France Horizon quant à elle est pilotée par :

Le siège social de l’association, situé en région parisienne, regroupe une équipe en charge du pilotage :

- de la qualité (avec notamment la présence d’un médecin référent national)
- de la gestion financière et du contrôle de gestion
- des ressources humaines
- des questions juridiques
- du patrimoine immobilier
- de l’informatique
- de la communication
- du développement

II/Historique de la crèche – Les petits printemps -

Dans le cadre de son plan stratégique 2016-2022, France Horizon s’est engagée à développer des dispositifs d’hébergement et d’accompagnement social dédié à un besoin spécifique rencontré par certaines personnes confrontées à la précarité : celui de l’exercice de la parentalité. Le plan d’avenir partagé 2023 – 2027 a pour objectif de consolider ces missions pour répondre à l’évolution des besoins en solidarité, en luttant, notamment, contre les causes profondes qui rendent les enfants et parents vulnérables.

En effet, le public accueilli par l’association dans le cadre de son pôle « Accueil et Insertion » a considérablement évolué. Les familles monoparentales sont désormais fortement représentées dans ses établissements. Cette évolution a permis de mettre en lumière un autre frein qui ne facilite pas l’autonomie des familles et l’insertion professionnelle du parent : la difficulté à trouver un mode de garde.

C’est pourquoi, plusieurs établissements, en lien avec les services de l’Etat, ont déployé des actions de soutien aux parents se trouvant dans une situation sociale fragile.

France Horizon a souhaité aller plus loin en se rapprochant des enjeux du secteur de la petite enfance. Une première crèche « Horizon Clichy » a ainsi vu le jour en septembre 2016 dans le 17e arrondissement à Paris. Subventionnée par la Caisse d’allocation Familiale (CAF) et la ville de Paris, elle



visé à réserver quelques places aux parents rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et à mobiliser ponctuellement un travailleur social afin de les aider dans leurs démarches. C'est dans cette continuité que le multi accueil « Les Petits Printemps » voit le jour en 2018.

Enfin, France Horizon annonce à l'été 2020 que le multi-accueil « Les Kyklos » dans le 10^e arrondissement rejoint les établissements d'accueil du pôle petite enfance de France Horizon.

Le label AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle) cf : IV

III/Fonctionnement de l'EAJE

▪ **Capacité et type d'accueil :**

27 places avec une répartition de 11 « bébés/moyens » et 16 « moyens/grands »
Accueils réguliers, occasionnel et d'urgence.

▪ **Amplitude horaire :**

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 soit 11 heures d'amplitude horaire et ce environ 223 jours par an.

▪ **L'équipe pluridisciplinaire :**

Fonctions et qualifications du personnel	ETP
1 Directrice EJE	1,00
1 EJE	1
2 Auxiliaires de puériculture	2
3 Accompagnants Educatif Petite Enfance	3
2 Agents plurivalents	1,5
1 Médecin	0,03
1 Psychologue	0,03
1 Psychomotricien	0,25
1 Coordinatrice administrative et qualité	0,4
1 Infirmière	0,35



IV/ Vision architecturale

Implantée en pied d'immeuble dans une copropriété, l'entrée de l'établissement est sécurisée et accessible tant aux poussettes qu'aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe d'accès et des portes à double battants.

D'une superficie totale de 324m², le multi accueil est réparti sur trois niveaux :



Le rez-de-chaussée

Il comprend un SAS d'entrée permettant de filtrer les entrées et sorties de la crèche d'un couloir où se trouvent une table à langer murale, les casiers et portes manteaux des enfants, du bureau de la direction, d'un local poussette, des sanitaires à dispositions des familles aux normes PMR, d'un espace dédié à

l'entreposage des outils nécessaires aux agents d'entretien et de l'office de préparation des repas des enfants, qui compte également la biberonnerie. Ce niveau rassemble également les deux sections de la structure ce qui permet une facilité d'accès au public à mobilité réduite.

Celle des « bébés / moyens », composée d'une grande salle de vie, d'une salle de change et d'un dortoir équipé de 11 lits attribués à chacun des enfants et 1 lit réservé à l'accueil d'urgence.

Celle des « moyens/grands », composée de 3 espaces en enfilade, avec 2 salles de change. Bien que les activités proposées tout au long de la journée peuvent être organisées dans chacun de ces espaces, l'équipe leur a attribué une fonction principale : le premier destiné à aux activités de psychomotricité, le second est un espace de vie réservé aux plus grands de la section et le troisième est un espace de vie réservé aux moyens. Au bout de ces 3 espaces se trouve le dortoir équipé de 17 lits de « camp » dont 1 réservé à l'accueil d'urgence, permettant rapidement la libération de l'espace pour en faire une salle polyvalente supplémentaire notamment un espace « snoezelen ».

Le 1^{er} étage

Accessible par un escalier situé dans la section des Grands, regroupe la buanderie, des toilettes, un espace bureau/documentations pour les réunions du personnel ou encore l'accueil des familles et enfant en rendez-vous avec le médecin de la crèche ou la psychologue.

Le niveau inférieur

Il rassemble les locaux techniques et les vestiaires du personnel composé de sanitaire, d'une salle de douche d'une pièce dans laquelle sont installés les casiers individuels des professionnelles. Du mobilier est également mis à disposition des professionnels dans les vestiaires afin de leur permettre de se reposer sur leur temps de pause.



V/Etat des lieux

a- Territoire : Le 14^{ème} arrondissement de Paris, une diversité sociale

Le 14^{ème} arrondissement de Paris a une superficie de 5.6 km carré.

Population	Paris 14 ^e Arrondissement (75014)
Population en 2021	136368
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2021	24178.1
Superficie en 2021, en km ²	5.6
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %	-0.4
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i>	0.4
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2015 et 2021, en %</i>	-0.8
Nombre de ménages en 2021	69082
<i>Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.</i>	
Taux de natalité (‰)	15.2
Taux de mortalité (‰)	5.1
<i>Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024</i>	

Le 14^e arrondissement présente une sociologie hétérogène et peut être divisé schématiquement en quatre quartiers :

- Quartier du Montparnasse
- Quartier de Plaisance
- Quartier du Petit Montrouge
- Quartier du Parc Montsouris

Revenus	Paris 14 ^e Arrondissement
Nombre de ménages fiscaux en 2021	620489
Part des ménages fiscaux imposés en 2021, en %	70
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2021, en euros	29460
Taux de pauvreté en 2021, en %	14
<i>Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2024</i>	



b- Implantation de la crèche sur le territoire, un lieu ressource pour les familles.

Au cœur du quartier Montrouge, à deux pas du métro ligne 4, arrêt Alésia ou Porte d'Orléans et du tramway T3, dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. Ce quartier est dynamique et très animé : nombreux restaurants, cafés, commerces... On y trouve également plusieurs espaces verts publics, notamment le jardin Lionel ASSOUAD dans lequel la structure organise régulièrement des temps conviviaux avec les enfants et les familles qu'elle accueille. Les familles sont en majorité de jeunes cadres dynamiques avec des revenus élevés.

Mais, le quartier abrite également de nombreux logements sociaux, et quelques centres d'hébergements et réinsertion sociale (CHRS) ainsi que des hôtels sociaux.

Le multi-accueil complète le maillage des équipements petite enfance du quartier. Dans la même rue se trouve une crèche familiale, une crèche municipale et une micro-crèche privée. Dans ce contexte, le multi accueil a pour objectif de favoriser l'intégration des jeunes parents et des nouveaux arrivants. Elle participe à la création de liens sociaux entre les habitants du quartier en les faisant participer à la vie de la crèche.

Composition de la famille

FAM T3 - Composition des familles () -cccc

	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	71 506	100.0	71 243	100,0	69 815	100,0
Couples avec enfant(s)	10 731	15.00	11 248	15.8	11 166	16.00
Familles monoparentales	5953	8.3	6264	8.8	6334	9.1
Hommes seuls avec enfant(s)	14 617	20.4	14 062	19.7	14 412	20.6
Femmes seules avec enfant(s)	23 053	32.2	22 689	31.8	22 143	31.7
Couples sans enfant	13 737	19.2	13 558	19.0	13 134	18.8

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.



VI/Projet spécifique :

a- Le label « AVIP » : A Vocation d'Insertion Professionnelle

Le dispositif AVIP prend sa source dans un malheureux constat : celui de la difficulté pour les familles monoparentales portées par les femmes/mères, de (re)trouver un emploi. C'est dans la convention signée le 11 Avril 2014, entre l'Etat, la CNAF et France Travail, soutenue par le FSE (Fonds Social Européen) que nous retrouvons cette volonté d'agir en faveur du retour à l'emploi des familles.



Ce dispositif a pour but de favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés du marché du travail, notamment et particulièrement des mères isolées, celles ayant interrompues leurs activités professionnelles pour élever leur enfant.

Ce label permet d'inscrire la famille dans un principe de réalité (contrat à respecter, projet pédagogique, règlement de fonctionnement...), et à la fois, il offre une prise en charge globale de l'enfant et de sa famille grâce à son équipe pluridisciplinaire et à plus forte raison, la mise en relation plus fluide et institutionnalisée avec les partenaires locaux. En effet, il s'agit avant tout d'un engagement tripartite entre le parent, France travail et la structure d'accueil du jeune enfant.

L'objectif est de proposer un accompagnement global aux familles en situation de précarité. La crèche s'engage donc à adapter les modalités d'accueil de l'enfant aux mesures d'accompagnement dont bénéficie le parent et qui nécessitent une modulation des horaires et/ou jours d'accueil de l'enfant.

Sur le terrain, cela se manifeste par une étroite collaboration avec l'équipe, la famille et la direction de l'établissement en lien avec France Travail. La direction de la crèche s'engage à faire parvenir de manière régulière, au référent AVIP, le nombre de places disponibles pour l'accueil d'enfants et leurs familles engagés dans le parcours. De la même façon, le référent pôle emploi a la possibilité de nous communiquer ses besoins d'accueil d'une famille dans le cadre du parcours AVIP.

A fortiori, le dispositif AVIP, permet de favoriser l'égalité professionnelle homme/femme en garantissant l'égalité des chances et l'accès à l'emploi des habitants du quartier, particulièrement sur un territoire où la majorité de la population se qualifie en tant que cadre.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	99 768	96 487	93 383
Actifs en %	73,8	74,7	75,9
Actifs ayant un emploi en %	66,2	65,9	68,1
Chômeurs en %	7,5	8,8	7,9
Inactifs en %	26,2	25,3	24,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	15,7	16,0	16,4
Retraités ou préretraités en %	4,4	3,4	2,2
Autres inactifs en %	6,1	5,9	5,5

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.



b- Une volonté de mixité sociale

Dans la lignée des valeurs de l'association France Horizon, le multi-accueil *Les petits printemps* s'inscrit dans un projet à caractère social, où se mêlent rencontres socio-culturelles, partage et respect des pratiques éducatives.

La structure accueille tout type de familles sans faire de différences. Il n'y a pas de conditions d'admissions particulières, si ce n'est de veiller à l'équilibre de la mixité sociale et à l'équilibre dans les sections (âges et sexes). Les demandes d'inscription des familles se font par le biais de la mairie, directement auprès de la structure ou via le formulaire en ligne sur le site de France Horizon.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre	%
Ensemble	84 130	100,0
Agriculteurs exploitants	17	0,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	4 176	5,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	29 376	34,9
Professions intermédiaires	22 791	27,1
Employés	20 560	24,4
Ouvriers	7 209	8,6

- *Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2024.*

Les étapes dans le processus d'accueil de la famille sont différentes selon les situations :

Concernant les familles habitant le 14^{ème} arrondissement :

- La grande majorité d'entre elles, sont inscrites dans le processus via la mairie qui ensuite nous invite aux commissions.
- Les autres familles appellent spontanément la crèche pour déposer un dossier (également disponible via le site FH).

Concernant l'accueil d'enfants entrant dans le dispositif AVIP :



- Les demandes nous sont adressées par notre référent France Travail et nous échangeons sur la possibilité d'accueillir ou non cette famille. L'échange porte également sur le projet d'insertion de la famille pour s'assurer d'une volonté de s'inscrire dans la société.
- L'accompagnement se matérialise, par la suite, par des échanges réguliers entre les partenaires France Travail et assistants sociaux.
- Le processus inverse est également vrai. Une famille est accueillie dans la crèche et durant son accueil elle développe un projet d'insertion qui rentre dans le dispositif AVIP. C'est grâce au développement de notre partenariat avec France Travail que ce chemin inverse est possible.

VII/Partenaires

a- Extérieurs

Nos principaux financeurs sont la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que la ville de Paris.

La crèche est subventionnée et sous convention avec la CAF et la Ville de Paris. Chaque organisme a son mode et ses critères de financement, ainsi que ses exigences en matière de fonctionnement et de contrôle.

La ville de Paris nous fixe des objectifs (taux de fréquentation et taux d'occupation financier) à réaliser chaque année, tel que le prévoit le budget prévisionnel.

En effet, la ville de Paris finance le budget de fonctionnement discuté et travaillé en amont avec la directrice de l'établissement. Il est ensuite discuté si besoin et validé avec le correspondant financier de la Ville.

La CAF verse la PSU (Prestation de Service Unique). Elle a été créée par la Lettre Circulaire de la CNAF 2002-025 du 31 Janvier 2002, dont les objectifs principaux sont d'uniformiser les tarifs et ainsi, d'harmoniser les EAJE en devenant des multi accueils, c'est-à-dire en proposant plusieurs possibilités d'accueil du jeune enfant (régulier, occasionnel, urgence).

Les modalités d'application de la PSU et ses conditions de versement font l'objet d'une convention d'objectifs et de financement entre le gestionnaire et la CAF. La signature de la Convention et son respect conditionnent les versements effectués. Des contrôles peuvent être menés sur le respect des modalités de mise en œuvre.

La PSEJ (Prestation du Service Enfant Jeunesse), versée par la CAF, a été transformée en bonus territoire, dont les objectifs essentiels sont d'alléger les charges de gestion générées par les conventionnements et d'harmoniser les financements.

Ainsi, les deux organismes financeurs principaux, CAF et Ville de Paris, viennent compléter les participations familiales, calculées à partir :

- Des avis d'imposition des deux parents en N-2
- Du nombre d'enfant à charge
- Et définis en fonction du barème de la CAF (taux d'effort révisé chaque année en Janvier)

Le taux horaire est fixé pour la famille. Il est multiplié en fonction du nombre d'heures prévues dans le contrat. Les parents remplissent les souhaits de contrat avant l'arrivée de l'enfant, et à partir de son accueil, ils signent le contrat où est précisé les heures choisies d'arrivée et de départ de l'enfant.



Tous les trimestres, le relevé mensuel d'heures réalisées et facturées, ainsi que le montant des participations familiales sont délivrés à la CAF.

Enfin, l'Association France Horizon est soumise au contrôle d'un Commissaire aux comptes qui vise à assurer la bonne tenue et la transparence des comptes.

b- Locaux

Médecin de PMI

Docteur RENAUND 01 71 28 72 27

Centre PMI Garenne

3 place de la Garenne 75014 75014 Paris – 01.56.53.69.50

Bureau de l'agrément PMI de l'accueil collectif et de l'accompagnement des gestionnaires Sous la direction des familles, de l'agrément et de l'accueil individuel. Direction des Familles et de la Petite Enfance

Mme Latifa MAZOUZ

Chargée de suivi administratif des arrondissements

14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}

Direction des Familles et de la Petite Enfance

Bureau de l'agrément PMI de l'accueil collectif et de l'accompagnement des gestionnaires
(BAC)

01 86 21 20 03

76 rue de Reuilly • 75012 Paris

Partenaires Ville de Paris

Coordinatrice du service Petite Enfance 14^{ème} arrondissement de la Ville de Paris

Mme Caroline BAIVIER – assistante pour les affaires scolaires, la petite enfance

Cabinet de Mme le Maire, Carine PETIT - 2 place Ferdinand Brunot 75014 Paris

Premier Adjoint à la Maire du 14^e arrondissement de la Ville de Paris

Amine Bouabbas - en charge de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux
apprentissages – 2 place Ferdinand Brunot 75014 Paris

Elue Petite Enfance Mairie du 14^{ème} arrondissement de la Ville de Paris

Mme Elisabeth Guy-Dubois – 1^e adjointe en charge du développement économique, de la
famille, des séniors et du handicap - 2 place Ferdinand Brunot 75014 Paris

Partenaires AVIP

France travail – Dispositif AVIP



Mme Anne VION – Référente et Conseillère à l'emploi Accompagnement Global EPI Italie 13^{ème} et 14^{ème} – 14 rue des Reculettes 75013 Paris 01.40.79.63.51
Mme Aicha MENDJOUR chargée du secteur 14^{ème} arrondissement.

CAF de Paris – Dispositif AVIP

Politique Insertion, Vacances et Accès aux Droits – 50 rue du Docteur Finlay – 75750 Paris cedex 15 – 01.45.71.28.90

EMMAÛS SOLIDARITE – CHU JOURDAN

50 Boulevard Jourdan 75014 Paris



SAMU SOCIAL Paris

Mme Anne VENTOUILLAC – Responsable du CHU Olympe, service CHU Olympe – 06.29.15.21.46



Association « Lire et Faire Lire »

Intervention d'une bénévole retraitée pour proposer un temps de lecture aux enfants tous les mercredis ou jeudis : 3 rue Récamier 75007 Paris –
Téléphone : 01 43 58 96 27



CHRS du territoire

Les liens se font de part et d'autre en fonction des besoins.

Conclusion :

Suite à ce diagnostic de territoire et en adéquation avec les besoins des familles, *Les Petits Printemps* veille à accueillir les familles en s'adaptant aux contraintes qui sont les leurs : accueils et



adaptations en fonction des besoins, accueils occasionnels, changement de contrat fréquent en fonction de leur vie professionnelle.

Nous accueillons en priorité, les familles résidant dans le 14^{ème} arrondissement, tout en gardant une grande souplesse pour les familles AVIP. En effet, ce mode d'accueil est essentiel pour les familles en parcours d'insertion professionnelle qui doivent faire face à différentes problématiques : hébergement temporaire, fragilité financière et sociale...

Le travail d'équipe autour de l'accueil et de l'accompagnement est une priorité au sein de l'établissement car il facilite l'articulation entre la sphère personnelle, sociale et professionnelle des familles. Pour les parents en insertion professionnelle, nous souhaitons contribuer au travers d'un mode de garde accueillant et sécurisant, à leur offrir un lieu ressource où l'écoute et le soutien facilite leur quotidien. Enfin, pour les enfants, *Les petits printemps* est un lieu d'accueil et d'éveil stable où il est possible de grandir et de s'épanouir à son rythme tout en respectant le mode de vie de leur famille.

A l'avenir, nous souhaitons faire perdurer le label AVIP, le développer et l'améliorer en créant de nouveaux espaces de rencontres pour les référents des familles.

Bibliographie :

Site internet :

L'INSEE, *Comparateur de territoire commune de paris 14^{ème} arrondissement*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75114#chiffre-cle-5>

